

Objet : Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement
Notice réexamen étude de dangers Magasin Central

Beauvais, le **20 AVR. 2022**

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis la notice de réexamen de l'étude de dangers le 1^{er} avril 2017 pour l'exploitation du magasin central de votre usine située sur le territoire de Trosly-Breuil.

J'ai l'honneur de vous donner acte de la notice susvisée.

L'étude de dangers de l'établissement est constituée des documents suivants :

Documents constituant l'étude de dangers	
<i>Magasin Central – Mise à jour de l'étude de dangers Réf : HSE15.025</i>	<i>01/02/15</i>
<i>Magasin central – Notice de réexamen</i>	<i>01/04/17</i>

L'exploitant est responsable de la sécurité de l'exploitation de son établissement vis-à-vis des populations et de l'environnement, dans des conditions au moins égales à celles décrites dans cette étude.

Les installations et leurs annexes, objet du présent courrier, sont construites, disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans l'étude de dangers.

L'étude de dangers doit être réexaminée et, si nécessaire, mise à jour au moins tous les cinq ans et est, par ailleurs, réexaminée voire mise à jour avant la mise en service d'une nouvelle installation et la mise en œuvre de changements notables ou à la suite d'un accident majeur.

En conséquence, la prochaine notice de réexamen est attendue dans les 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général



Sébastien LIME

Monsieur Laurent SEGELKE
Directeur de la Société WEYLICHEM LAMOTTE
Rue du Flottage
BP 1
60350 TROSLY-BREUIL

03 44 06 12 34
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais
www.oise.gouv.fr